CONDITIONS GENERALES DE VENTE HEKA FORMATIONS

HEKA Formations se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de ventes (ci-après les "CGV") à tout moment. Les CGV applicables au jour de la commande sont consultables sur le site www.hekaformations.com

1. PRÉSENTATION

HEKA Formations est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 2-8 rue Sarah Bernhardt 92600 Asnières sur Seine, France. HEKA Formations développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise, des formations ouvertes et à distance en mode E-learning, ou sous forme de classes virtuelles ou classes à distance ainsi que des formations blended associant à la fois le présentiel et le E-learning. HEKA Formations réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises (l'ensemble des prestations HEKA Formations étant ci-après dénommée "l'Offre de services".

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les Offres de services HEKA Formations relatives à des commandes passées auprès de HEKA Formations par tout client professionnel ou particulier (ci-après "le Client"). HEKA Formations se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment. Il est précisé que les CGV en vigueur au jour de la commande sont consultables sur le site www hekaformations com. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou site www nekaformations com. Le fait de passer commande implique l'adnesion entière et sans reserve du Client aux CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition generale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de HEKA Formations, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que HEKA Formations ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de HEKA Formations, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3 - ÉTUDE ET CONSEIL OPÉRATIONNEL

Toute prestation d'étude et de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par HEKA Formations. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20 % du coût total de la prestation sera versé par le Client. Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date anniversaire du contrat. Pour la réalisation des missions d'études et de conseil opérationnel, HEKA Formations facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés forfaitairement à 20 % du montant total de la prestation de service.

4 - FORMATIONS EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE

4.1 Formations interentreprises 4.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, longues ou courtes, disponibles au catalogue HEKA Formations et réalisées dans les locaux HEKA Formations, des locaux mis à disposition par HEKA Formations ou à distance (classes à distance, classes virtuelles). En cas d'impossibilité d'assurer la formation en présentiel, notamment pour cas de force majeure ou de restrictions réglementaires interdisant la tenue de formation en présentielle, la formation sera automatiquement dispensée à distance.

4.1.2 Conditions financières

Les prix applicables sont ceux figurant sur le site internet www.hekaformations.com le jour de la commande. Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de HEKA Formations. Tous les prix sont indiqués en euros (€) NET.

4.1.3 Remplacement d'un participant

HEKA Formations offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au

4.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, HEKA Formations se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

4.2 Formations intra entreprise 4.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux de HEKA Formations, du Client, dans des locaux mis à disposition par le Client ou à distance (classes à distance, classes virtuelles).

4.2.2 Conditions financières

Toute formation intra entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par HEKA Formations. Sauf disposition contraire dans la proposition HEKA Formations, un acompte minimum de 20 % du coût total de la formation sera versé par le Client. Le cas échéant, le prix est révisable à la date anniversaire du contrat.

5 - FORMATIONS E-LEARNING

5.1 Descriptif

Le E-learning consiste en la dispensation de formations ouverte et à distance par l'utilisation de modules de formation dans un espace électronique sécurisé. Dans le cadre du E-learning, HEKA Formations consent au Client l'ouverture de clés d'accès au service de la plateforme LMS de HEKA Formations, au profit de l'utilisateur final (défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session utilisateur lui permettant d'accèder au(x) module(s) pendant une période de 12 (douze) mois à compter de l'accusé de réception de l'e-mail de confirmation d'accès adressé par HEKA Formations, période à l'issue de laquelle l'accès sera désactivé ; - le droit d'accèder au(x) module(s) objet de la sélection opérée par le Client ; - la mise à disposition au profit du Client d'un compte rendu permettant d'assurer une traçabilité complète de la formation ("reporting").

5.3 Accès au(x) module(s)

A réception du bon de commande signé, HEKA Formations transmet à l'adresse électronique de l'Utilisateur un identifiant ("login") et un mot de passe lui offrant un droit d'accès au(x) module(s) objet de la sélection du Client. Sauf dispositions contraires, une facture est établie et adressée au Client dès la création par HEKA Formations des codes d'accès permettant l'accès au(x)

5.4 Durée de l'accès au(x) module(s)

Sauf dispositions particulières expressément acceptées par HEKA Formations, les droits d'utilisation du ou des module(s) accessible(s) sur la plateforme LMS de HEKA Formations sont concédés : pour une durée de 12 (douze) mois à compter de l'ouverture des clés d'accès au service de la plateforme LMS de HEKA Formations ; un nombre défini d'Utilisateurs ; la version disponible du ou des module(s) E-learning de HEKA Formations à la date d'acceptation de la commande par HEKA Formations.

5.5 Périmètre des Utilisateurs

Sauf conditions particulières expressément acceptées par HEKA Formations visant notamment le cas de sociétés affiliées au sein d'un groupe de sociétés, les droits d'utilisation du ou des module(s) sont concédés au seul Client signataire du bon de commande.

5.6 Droit d'usage personnel

5.6 Drot d usage personnel

L'identifiant et le mot de passe, livrés par voie électronique à l'Utilisateur, sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du Client. À ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés. Le Client se porte garant auprès de HEKA Formations de l'exécution de cette clause par tout Utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. Le Client informera sans délai HEKA Formations de la perte ou du vol des clés d'accès. En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, HEKA Formations se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

5.7 Caractéristiques du ou des module(s) de formation en ligne

Sauf conditions particulières expresses, chaque module de formation fait l'objet d'une fiche descriptive disponible dans le Catalogue. La durée de formation est donnée à titre indicatif. HEKA Formations se réserve la faculté de modifier le(s) module(s) de formation(s) proposé(s) sur sa plateforme LMS, tant dans leur organisation générale, que dans leur nature et leur contenu sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client HEKA Formations pourra fournir, à la demande du Client, tout justificatif informatique retraçant l'inscription et le suivi de la formation à distance effectuée

5.8 Garanties de HEKA Formations

HEKA Formations s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme LMS, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des module(s), sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet. Le Client s'engage à informer HEKA Formations dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique HEKA Formations fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme LMS fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le Client reconnait que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet. Dans l'hypothèse d'une interruption de service par HEKA Formations liée à une intervention de maintenance corrective, HEKA Formations mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 24 heures ouvrées. Passé ce délai, HEKA Formations prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité. En cas de maintenance évolutive de sa plateforme LMS, HEKA Formations pourra également interrompre temporairement l'accès HEKA Formations s'efforcera alors de limiter le temps d'interruption du service et s'efforcera d'en avertir préalablement le Client. Ce dernier s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts à HEKA Formations. HEKA Formations prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité. 5.9 Non-conformité ou anomalies constatées par le Client sur le(s) module(s)

Par "non-conformité" on entend le défaut de concordance entre le ou les module(s) livré(s) et le bon de commande signé par le Client. Par "anomalie" on entend toute panne, incident, blocage, dégradation des performances, non-respect des fonctionnalités, empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des module(s). HEKA Formations ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des module(s). Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des module(s) livré(s) doit être formulée par écrit dans les 8 (huit) jours suivant la livraison des clés d'accès au(x) module(s) II appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non conformités constatées. Seule HEKA Formations peut intervenir sur le(s) module(s). Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive : - les prérequis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de HEKA Formations ; - les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par HEKA Formations ; - les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations.

5.10 Assistance téléphonique

HEKA Formations met à la disposition de l'interlocuteur contractuellement désigné par le Client, une assistance téléphonique joignable de 9 heures à 18 heures aux jours ouvrés. L'assistance téléphonique est destinée à identifier le dysfonctionnement et, en fonction de la difficulté rencontrée, soit à apporter une réponse immédiate, soit à préciser le délai dans lequel la réponse sera donnée. Si le défaut incombe à HEKA Formations et sous réserve du respect par le Client des conditions visées au chapitre 7 des présentes, cette dernière s'engage à tout mettre en œuvre pour le résoudre ou apporter une solution de contournement acceptable dans les meilleurs délais. Aucune maintenance sur site n'est prévue

Le Client informera chaque Utilisateur qu'un cookie, qui s'entend d'un bloc de données permettant à HEKA Formations d'identifier l'Utilisateur et servant à enregistrer des informations indispensables à sa navigation sur la plateforme LMS de HEKA Formations, peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation. Le paramétrage du logiciel de navigation permet

d'informer de la présence du cookie et éventuellement de la refuser. Le cookie installé ne contient que l'identifiant de l'Utilisateur et ne permet pas aux sites tiers d'identifier celui-ci. Le Client informera néanmoins l'Utilisateur qu'il est préférable de cocher l'option déconnexion à chaque fermeture de la session utilisateur

DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

6.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353 1 et L 6353 2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

6.2 Règlement par un organisme financeur

En cas de règlement par l'organisme financeur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'organisme financeur. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signer à HEKA Formations. En cas de prise en charge partielle par l'organisme financeur, la différence sera directement facturée par HEKA Formations au Client. Dans l'éventualité où HEKA Formations ne bénéficie pas de l'accord de prise en charge de l'organisme financeur 5 jours avant le début de la formation, il sera procédé à l'établissement d'une convention de formation professionnelle révisée, émise directement au nom du client et excluant toute subrogation de paiement.

6.3 Annulation des formations à distance et/ou en présentiel à l'initiative du Client HEKA Formations se réserve la possibilité, en cas d'un nombre de participants insuffisant, d'annuler la prestation jusqu'à 8 jours avant la date de déroulement prévue et s'engage à en informer le client. Aucun remboursement ne sera effectué. Une nouvelle date sera proposée. HEKA Formations se réserve le droit de refuser votre inscription.

Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, une option sera enregistrée sur une prochaine session identique. En cas d'annulation par un ou plusieurs participants, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- Annulation 1 mois ou plus avant la date de début de la Formation, remboursement à hauteur de 100 % des sommes versées.
 Annulation dans un délai de 3 semaines avant la date de début de la Formation, remboursement à hauteur de 50 % des sommes versées.
- Annulation dans un délai de 2 semaines avant la date de début de la Formation, remboursement à hauteur de 25 % des sommes versées.
 Annulation moins de 2 semaines avant la date de début de la Formation, aucun remboursement.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, la société HEKA Formations ne pourra être tenue responsable à l'écard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail

- En cas de renoncement par le Client personne morale (Entreprise):
 Une demande d'annulation reçue entre 7 et 14 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation de formation, le Client s'engage au versement de 50% du montant total HT à titre d'indemnité forfaitaire.
- Une demande d'annulation recue de moins de 7 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation de formation, le Client s'engage au versement de 100% du montant total HT à titre d'indemnité forfaitaire sauf cas de force majeure (voir paragraphe « Cas de force majeure »).

 Cette somme reçue à titre d'indemnité forfaitaire ne peut être imputée au titre de la formation professionnelle. Toute intervention commencée est due dans sa totalité.

En cas de renoncement par le Client personne physique (Particulier) :

- A compter de la date de signature du présent contrat, le bénéficiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Passer ce délai :

 Une demande d'annulation reçue entre 7 et 14 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation de formation, le Client s'engage au versement de 50% du montant total HT à titre d'indemnité forfaitaire.
- Une demande d'annulation reçue de moins de 7 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation de formation, le Client s'engage au versement de 100% du montant total HT à titre d'indemnité forfaitaire sauf cas de force maieure.

En cas d'annulation ou de report par HEKA Formations :

- HEKA Formations se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation.
 En cas d'annulation définitive de la formation par HEKA Formations, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant.
- En cas de réalisation partielle par HEKA Formations, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.
 En cas de report, HEKA Formations propose de nouvelles dates : si le Client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de formation. A contrario, si le Client les refuse ces sommes lui sont remboursées
- Le Client est informé de l'annulation ou du report par mail
- Dans tous les cas, l'annulation ou le report ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Cas de force maieure

- Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service
- Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation
- Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (premier niveau)
- Maladie ou hospitalisation du stagiaire

6.4 Absence du stagiaire le jour de la formation

Dans l'hypothèse où le stagiaire ne se présente par le jour de la formation, le coût de la session sera facturé à 100 % au Client.

7 - DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES HEKA FORMATIONS

7.1 Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par HEKA Formations sont valables un 1 mois à compter de l'envoi du bon de commande. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par HEKA Formations d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un 1 mois à compter de l'émission dudit bon de commande. La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par HEKA Formations à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

7.2 Facturation Règlement

7.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros NET. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, Matériel de simulation marketing, ...) sont facturés en sus.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30(trente) jours à compter de la date de la facture : - le règlement est accepté par règlement domicilié autoritaire (prélèvement) chèque, virement bancaire ou postal ; - aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance. En cas de retard de paiement, HEKA Formations pourra suspendre toutes les commandes en cours et désactiver l'accès au(x) module(s) E-learning, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. HEKA Formations aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à HEKA Formations. Conformément à l'article L 441 6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au pajement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire

7.2.3 Révision de prix

Le cas échéant, la proposition financière du PRESTATAIRE acceptée par le Client sera révisée à chaque date anniversaire du contrat. 7.3 Limitations de responsabilité de HEKA Formations

La responsabilité de HÉKA Formations ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) E-learning de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à HEKA Formations. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de HEKA Formations est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de HEKA Formations est platonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de HEKA Formations ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

HEKA Formations ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à HEKA Formations, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de HEKA Formations.

7.5 Propriété intellectuelle

HEKA Formations est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par HEKA Formations pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de HEKA Formations. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de HEKA Formations. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122 4 et L 335 2 et autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122 4 et L 335 2 et autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122 4 et L 335 2 et autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122 4 et L 335 2 et autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122 4 et L 335 2 et autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122 4 et L 335 2 et autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122 4 et L 335 2 et autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122 4 et L 335 2 et autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 123 4 et L 335 2 et autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 123 4 et L 335 2 et l 335 2 et l 335 2 et l 235 2 et l 335 2 e outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client. 7.6 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par HEKA Formations au Client. HEKA Formations s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

7.7 Communication

Le Client accepte d'être cité par HEKA Formations comme client de ses offres de services, aux frais de HEKA Formations. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5. HEKA Formations peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. 7.8 Protection des données à caractère personnel du stagiaire

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services HEKA Formations en charge du traitement. Les données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353 9 du Code du travail et des services HEKA Formations associés, y compris l'accès à la plateforme Les données sont necessaires à rexecution de la normation en application der article Losso 9 du Code du travair et des services HERA Formations associes, y compris l'accès à la plateforma. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à HEKA Formations 149 Avenue du Maine 75014 Paris. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. Pour les besoins d'accès à la plateforme Digiforma, les données du stagiaire sont hébergées auprès du prestataire de HEKA Formations. HEKA Formations agit en qualité de sous sous-traitant du Client. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par HEKA Formations aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant. La politique de confidentialité HEKA Formations sur la protection des données personnelles est disponible sur demande.

7.9 Droit applicable Attribution de compétence

7.9 D'OR APPILIABLE ALTIONATION DE COMPETENCE.
LES présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET HEKA FORMATIONS À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

8.0 Litige - Médiation
En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un 1 mois, le Client consommateur au sens de l'article L 133 4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L 615 1 du code de la consommation, à savoir : La Société Médiation Professionnelle 24 rue Albert de Mun 33000 Bordeaux : www.mediateur-consommation-smp.fr.